



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/AC.2/1997/4  
16 mai 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Groupe de travail sur les formes  
contemporaines d'esclavage  
Vingt-deuxième session  
2-11 juin 1997

Note du secrétariat

On trouvera dans la présente note les recommandations que le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a adoptées à sa troisième session, tenue à Genève du 17 au 19 mars 1997. Ces recommandations ont été transmises au Secrétaire général, qui les a approuvées le 27 mars 1997.

**RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE  
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE  
LES FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE A SA TROISIEME SESSION**

(Genève, 17-19 mars 1997)

Recommandations concernant les aides financières

1. Les projets recommandés au Secrétaire général, en application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, sont menés à bien dans neuf pays. Conformément au mandat du Fonds, les recommandations du Conseil visent essentiellement à aider les représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent des formes contemporaines d'esclavage, à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, ainsi qu'à soutenir des programmes qui apportent, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

2. Le Conseil a reçu 12 propositions de prise en charge de frais de voyage et 12 propositions de projets appelant une aide financière en 1997. Les recommandations adoptées par le Conseil portent sur six prises en charge de frais de voyage et trois subventions à des projets.

3. Le Conseil recommande au Secrétaire général que le montant total de 23 850 dollars des Etats-Unis à décaisser avant la quatrième session, prévue pour mars 1998, soit réparti comme suit : 13 600 dollars pour les frais de voyage et 10 250 dollars pour l'aide aux projets. Sur le total susmentionné, 20 850 dollars devraient être débloqués dès que la présente recommandation aura été approuvée. Tous les montants alloués pour la prise en charge de frais de voyage doivent être débloqués avant la session de 1997 du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, qui doit se tenir du 2 au 11 juin. Une subvention de 3 000 dollars pour un projet (PG.10) pourrait être débloquée lorsque le Secrétariat aura reçu les renseignements voulus sur ce projet.

4. Le Conseil a aussi recommandé que le Secrétariat, à réception de nouvelles contributions volontaires avant la prochaine session du Groupe de travail, débloque deux subventions supplémentaires pour la prise en charge de frais de voyage, pour un montant total de 4 200 dollars.

Collecte de fonds

5. Le Conseil est reconnaissant au Haut Commissaire pour les droits de l'homme, M. José Ayala-Lasso, d'avoir adressé aux missions permanentes de tous les Etats Membres, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre 1996), des lettres leur demandant de verser des contributions au Fonds.

6. Le Conseil a lancé une campagne de collecte de fonds pendant la présente session. Les membres du Conseil se sont entretenus avec des donateurs éventuels tant durant la session du Conseil lui-même, le 19 mars, que les 17 et 18 mars, pendant la session de la Commission des droits de l'homme qui se tenait à ce moment-là. Le Conseil a chargé son Président, Swami Agnivesh,

de présenter ses activités et la situation financière du Fonds à la séance du lundi 24 mars, dans le cadre de la présentation du point pertinent de l'ordre du jour de la Commission.

7. Le Conseil a recommandé à son secrétariat diverses mesures relatives à la collecte de fonds consistant notamment à établir des contacts avec plusieurs gouvernements, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, fondations privées et organisations non gouvernementales; et à rédiger à l'intention des membres une courte lettre où le Haut Commissaire décrirait la gravité du phénomène de l'esclavage dans le monde d'aujourd'hui, les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Conseil et les sérieuses difficultés financières rencontrées par le Fonds, et où il demanderait le soutien des membres du Conseil pour réunir des fonds.

8. Le Conseil a exprimé sa gratitude et ses remerciements à Air India, qui a fourni au Président du Conseil un billet aller-retour gratuit afin qu'il participe à la troisième session du Conseil à Genève. Cette contribution a permis au Fonds d'économiser un montant de 2 000 dollars, qui a été rajouté aux sommes prévues pour l'octroi de subventions. Ce geste a incité les autres membres du Conseil à entreprendre des démarches auprès de diverses compagnies aériennes en vue d'obtenir des contributions analogues à l'avenir.

9. Le Conseil serait reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir envisager la possibilité d'autoriser les voyages par le mode le plus économique (au tarif excursion par exemple) aussi bien pour les membres du Conseil que pour la prise en charge des frais de voyage de représentants d'ONG, y compris le remboursement de billets achetés dans le pays d'origine des intéressés.

#### Organisation des sessions du Conseil

10. Le Conseil s'est félicité de la décision du Secrétaire général de proroger le mandat de trois de ses anciens membres et de nommer deux nouveaux membres, ce qui a permis au Conseil de tenir sa session en 1997. Le Conseil s'est également félicité de ce que le Haut Commissaire/Centre pour les droits de l'homme ait organisé ladite session en mars, ce qui a permis à tous les membres du Conseil de rencontrer les membres et observateurs de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'un membre du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

11. Le Conseil a recommandé que ses sessions se tiennent en principe une fois l'an, pendant la session de la Commission des droits de l'homme. Le Président ou un autre membre devrait pouvoir intervenir devant la Commission, dans le cadre du point pertinent de l'ordre du jour, afin d'informer celle-ci des activités du Conseil.

12. Il conviendrait qu'à la première séance de sa session annuelle, le Conseil soit en mesure de connaître le montant exact des fonds disponibles pour l'aide financière, des contributions reçues et de celles annoncées, ainsi que des aides décaissées et du montant, en dollars des Etats-Unis, des nouvelles demandes de subvention reçues.

13. Il conviendrait d'organiser des réunions avec : les représentants des gouvernements, des institutions spécialisées, fonds et programmes compétents

des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG internationales susceptibles de verser des contributions volontaires (donateurs); les ONG désireuses de demander des subventions ou susceptibles de faire un travail de sensibilisation concernant le mandat du Fonds, de soutenir le Conseil dans sa campagne de collecte de fonds ou de servir de mécanisme officiel d'assistance; les membres et le Secrétaire du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage; et le Président ou d'autres membres des conseils d'administration d'autres fonds d'affectation spéciale et de contributions volontaires qui seraient présents à Genève.

#### Coopération avec le Groupe de travail

14. Une invitation à participer à la session annuelle du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage devrait être adressée à tous les membres du Conseil, de préférence deux mois avant la session, même s'il est probable que les frais de voyage d'un seul membre du Conseil seraient pris en charge.

15. Le Secrétariat devrait s'assurer que le Groupe de travail inscrit bien à son ordre du jour les témoignages des représentants des ONG sélectionnés par le Conseil.

16. Le Secrétariat devrait informer le Conseil des domaines que le Groupe de travail pourrait déclarer prioritaires dans le cadre de son mandat pour les trois années suivantes, afin que le Conseil puisse en tenir compte lors de l'examen des demandes de prise en charge de frais de voyage. Les membres du Conseil ont jugé cette focalisation importante pour leurs efforts de collecte de fonds. Le Groupe de travail pourrait aussi souhaiter désigner nommément les pays à propos desquels il voudrait obtenir un complément d'informations.

#### Recommandations du Conseil entre deux sessions

17. Tous les membres du Conseil recevront les renseignements permettant de formuler des recommandations pendant la période qui sépare deux sessions.

18. Des recommandations valables peuvent être adoptées entre deux sessions par le Président et deux autres membres, dont, si nécessaire, le membre originaire de la région concernée.

19. Quelle que soit la date de la prochaine session, qui est fonction de la disponibilité des fonds, le Conseil devrait continuer de fonctionner jusqu'à l'expiration du mandat de ses membres, c'est-à-dire le 31 décembre 1998.

20. Le Conseil a encouragé le secrétariat du Fonds à collaborer avec des organismes tels que l'UNICEF, le PNUD et l'OIT, en particulier sur le terrain. Le secrétariat du Fonds devrait bénéficier de la coopération effective du Haut Commissaire/Centre pour les droits de l'homme et d'autres bureaux des Nations Unies sur le terrain pour tout ce qui a trait à la transmission confidentielle des renseignements en provenance ou à destination des chefs de projets et le contrôle de l'utilisation de l'assistance financière fournie.

Assistance aux ONG qui participent aux sessions du Groupe de travail

21. Le Secrétariat devrait prendre contact avec les ONG internationales sises à Genève - le Conseil oecuménique des Eglises, par exemple - qui disposent de locaux pouvant être mis à disposition à un prix modique, afin de pouvoir recevoir les représentants d'ONG admis à participer à la session du Groupe de travail.

22. S'inspirant de la pratique du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones, le Conseil a recommandé que l'indemnité journalière de subsistance allouée aux représentants des ONG participant à la session du Groupe de travail soit limitée à 150 FS (environ 100 dollars des Etats-Unis).

23. Il conviendrait de prier les ONG de respecter autant que faire se peut l'équilibre entre hommes et femmes et de se faire représenter par des femmes.

24. Il conviendrait de prier les ONG d'indiquer si elles autorisent le Secrétariat à publier les renseignements concernant leur projet, si celui-ci est financé, dans le rapport du Secrétaire général sur les activités du Conseil d'administration du Fonds, ou si ces renseignements doivent demeurer confidentiels.

ANNEXE

I. Liste récapitulative des recommandations concernant les projets et les frais de voyage adoptées par le Conseil le 19 mars 1997  
(tous les montants sont en dollars des Etats-Unis)

A. Aide financière aux projets

PG.1	5 500
PG.8	1 750
PG.10	3 000
<hr/>	<hr/>
Total partiel	10 250

B. Prise en charge de frais de voyage

TG.4	1 500
TG.8 (et TG.7)	3 000
TG.9	1 700
TG.10	2 200
TG.11	2 200
TG.12	3 000
<hr/>	<hr/>
Total partiel	13 600

**TOTAL GENERAL 23 850**

II. Détails des aides recommandées

A. Projets

PG.1	5 500
PG.8	1 750
PG.10	3 000
<hr/>	<hr/>
Total partiel	10 250

Demande No 1 : Defence for Children International/Cameroun; assistance aux enfants pygmées Baka : 15 500 dollars à débloquer rapidement.

Demande No 8 : Centre cambodgien de protection des droits de l'enfant; assistance aux victimes du trafic d'enfants et de la prostitution infantine : 1 750 dollars à débloquer rapidement.

Demande No 10 : Association mondiale des enfants orphelins et abandonnés (WAO-Afrique); assistance aux enfants employés à des travaux domestiques au Togo : 3 000 dollars, montant dont le déblocage est soumis à la condition que la WAO fournisse au Secrétariat des renseignements concernant les objectifs du projet et les indicateurs permettant de déterminer si ces objectifs peuvent être atteints, en ce qui concerne plus précisément les deux activités suivantes : développement des qualifications et formation professionnelle; séminaires et ateliers.

B. Frais de voyage

TG.4	1 500
TG.8 (et TG.7)	3 000
TG.9	1 700
TG.10	2 200
TG.11	2 200
TG.12	3 000
<hr/>	<hr/>
Total partiel	13 600

Demande No 4 : Mouvement des employés de maison; assistance aux jeunes filles domestiques en Inde; un participant : 1 500 dollars (1 000 dollars pour les frais de voyage et 500 dollars pour l'indemnité de subsistance pendant cinq jours); le déblocage de cette subvention est soumis à la condition que cette organisation confirme qu'un de ses représentants sera en mesure de participer.

Demande No 7 : Centre contre la violence; prévention et protection contre la violence subie par les femmes au foyer en Mongolie; et demande No 8 : Association des avocates mongoles (MWLA); protection contre la violence subie par les femmes au foyer. Le déblocage d'une subvention de 3 000 dollars, comprenant le billet d'avion et 500 dollars d'indemnité de subsistance pendant cinq jours, est soumis aux conditions suivantes : 1) la MWLA doit prendre contact avec le Centre contre la violence pour coordonner les dépositions des deux organisations devant le Groupe de travail et s'assurer qu'un représentant anglophone pourra participer et représenter les deux organisations; et 2) la MWLA doit indiquer au Centre contre la violence les questions qui intéressent le Conseil et le Groupe de travail (vente d'enfants, prostitution et pornographie impliquant des enfants, exploitation du travail des enfants, servitude pour dette, trafic d'êtres humains et exploitation de la prostitution d'autrui).

Demande No 9 : Groupe de défense des droits de l'homme de Tambov; esclavage d'enfants, enfants soldats et adoption internationale : 1 700 dollars, dont 500 dollars d'indemnité de subsistance pendant cinq jours et 1 200 dollars de frais de voyage; le déblocage de cette subvention est soumis à la condition que le Groupe de défense des droits de l'homme de Tambov fournisse les renseignements et rapports voulus sur l'esclavage des enfants en Fédération de Russie et sur l'action menée par cette organisation pour protéger les enfants contre les pratiques assimilables à l'esclavage, et qu'elle confirme qu'un de ses représentants pourra participer.

Demande No 10 : Centre cambodgien pour la protection des droits de l'enfant; aide aux victimes du trafic d'enfants et de la prostitution infantile : 2 200 dollars, dont 1 700 dollars pour les frais de voyage et 500 dollars pour l'indemnité journalière de subsistance pendant cinq jours. Le déblocage de cette subvention est soumis à la condition que cette organisation confirme que l'un de ses représentants pourra participer.

Demande No 11 : Projet sur les droits constitutionnels; vente d'enfants au Nigéria : 2 200 dollars; le déblocage de cette subvention est soumis à la condition que les responsables de ce projet fournissent davantage de

renseignements sur leur statut, leur budget et leur programme d'action et qu'ils remplissent et adressent par télécopie leur formulaire de demande avec tous les renseignements pertinents; ils sont également censés adresser au Secrétariat le rapport de 81 pages faisant état d'une recrudescence du trafic d'enfants au Nigéria; cette subvention devrait être versée par l'intermédiaire du bureau du PNUD au Nigéria, et les responsables du projet devraient confirmer qu'un de leurs représentants pourra participer.

Demande No 12 : MAITI, Népal; réadaptation d'enfants anciennement prostitués : 3 000 dollars, soit 1 000 dollars de frais de voyage et 500 dollars d'indemnité de subsistance pendant cinq jours pour deux personnes (un enfant ex-prostitué et un interprète de MAITI); le déblocage de cette subvention est soumis à la condition que cette organisation confirme que les deux personnes en question pourront participer.

III. Recommandations de prise en charge de frais de voyage inscrites sur une liste de réserve

Le Conseil a recommandé qu'à réception de nouvelles contributions volontaires, le Secrétariat puisse débloquer les subventions supplémentaires pour frais de voyage ci-après :

Demande No 1 : Mission communautaire urbaine, Djakarta; aide aux travailleurs migrants : le Secrétariat devrait répondre à cette organisation pour la remercier, au nom du Conseil, d'avoir demandé à témoigner devant le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, en indiquant que le Fonds ne dispose pas pour le moment de ressources financières suffisantes, mais que le Conseil apprécie leur action et estime que leur participation aux délibérations du Groupe de travail serait utile : 1 700 dollars pour les frais de voyage et 500 dollars pour l'indemnité de subsistance pour une personne pendant cinq jours.

Demande No 5 : Defence for Children International/Cameroun; 1 500 dollars pour les frais de voyage et 500 dollars pour l'indemnité de subsistance pour une personne pendant cinq jours.

Subvention pour frais de voyage : liste de réserve

TG.1	2 200
TG.5	2 000
<u>Total partiel</u>	<u>4 200</u>

-----